

ÉDITO

La Région Centre est riche de la diversité de ses territoires dont les potentiels nombreux méritent d'être mieux explorés et valorisés.

Le Conseil régional y intervient de manière importante et solidaire. Ses politiques de Contrats de Pays, de Cœur de Village, le Fonds Sud permettent des investissements majeurs jusque dans les plus petites communes de notre région.

Nous avons décidé de les compléter par une politique de développement spécifique des territoires ruraux car, dans un contexte de difficultés démographiques, économiques et sociales particulières, il est déterminant d'y favoriser les dynamiques locales et le maintien du lien social.

C'est l'objectif d'«ID en Campagne», un appel à initiatives destiné à faire émerger et à soutenir l'expérimentation d'actions nouvelles dans les territoires ruraux.

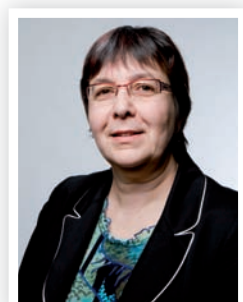
La Région soutiendra par ce dispositif des projets collectifs portés par les habitants eux-mêmes qui contribuent à l'emploi, à l'activité, au développement des services, à la valorisation des ressources et du patrimoine, ou à l'animation locale.

En réinventant leur économie et en s'appropriant les problématiques de l'environnement et du cadre de vie, les territoires ruraux dessineront leur avenir et leur capacité à répondre aux défis contemporains.

Ils le feront aussi en créant des synergies nouvelles, nous en sommes persuadés, entre les divers acteurs locaux et la Région sera à leurs côtés pour soutenir ces Initiatives de Développement.

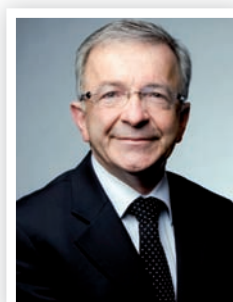
Michelle RIVET

vice-Présidente de la Région Centre
déléguée aux Projets de développement rural



François BONNEAU

Président de la Région Centre



ID en

CAMPAGNE



COMMENT REMPLIR ET DÉPOSER UN DOSSIER ?

Vous trouverez sur le site Internet <http://www.regioncentre.fr>, dans la rubrique « Territoires », puis **ID en CAMPAGNE** :

- le cadre d'intervention de l'Appel à initiatives adopté en Session plénière régionale du 16 décembre 2010.
- le dossier type qui doit vous guider dans la présentation de votre initiative.

Vous pouvez vous rapprocher de l'agent de développement du Syndicat de Pays pour obtenir davantage d'informations sur le dispositif.

La Région souhaite, à travers ce dispositif, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives locales principalement d'origine privée, sous forme associative ou à titre individuel, répondant aux principes suivants :

- Une mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé, impliquant **mutualisation et transversalité**.
- Une approche **novatrice** tant dans la méthode d'élaboration que dans la production.
- Une adéquation avec **les enjeux particuliers du territoire**.
- Un maintien du lien social : les projets doivent **favoriser les échanges et le « vivre ensemble »**.

3 THÈMES MAJEURS

Les projets déposés devront privilégier le développement des partenariats dans au moins un des 3 thèmes suivants, la transversalité étant privilégiée :

→ Démarches économiques innovantes

Comment favoriser la création d'emplois non délocalisables dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, et de l'insertion par l'activité économique ? Comment valoriser les ressources locales ? Comment créer des liens entre les différents acteurs économiques ?

→ Services de proximité

Quels nouveaux services mettre en place pour faciliter le quotidien des familles, et améliorer la qualité de vie ? Comment permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire ? Comment maintenir du lien social avec les personnes âgées ?

→ Environnement naturel et culturel

Comment mettre en valeur un patrimoine identitaire, qu'il soit naturel, bâti, historique, culturel ? Comment redonner vie à des savoir-faire et les inscrire dans une dynamique de valorisation ?

Comment la Région peut-elle accompagner l'initiative ?

De l'idée à la formalisation d'un projet, le chemin peut être long et nécessite des démarches d'animation entre acteurs d'horizons divers.

Aussi, la Région souhaite-t-elle donner l'impulsion nécessaire à l'émergence et au démarrage d'initiatives nouvelles.

Les partenaires d'une initiative déposent conjointement leur candidature à la Région.

La Région, après sélection, pourra alors financer les projets portés principalement par des associations et d'autres partenaires, qui concourent à la mise en œuvre de leur initiative et en particulier :

- des actions de mise en réseau et d'information
- des actions de sensibilisation/formation
- de l'ingénierie spécialisée, des frais d'animation, des études
- des investissements matériels de faible ampleur liés à la démarche

Sont exclues les dépenses récurrentes de fonctionnement. Celles d'ingénierie et d'animation non externalisées ne doivent représenter qu'une part limitée des dépenses.

Quel est le niveau de l'aide régionale ?

Selon ses priorités, la Région fixe le montant de son intervention au cas par cas, au taux maximum de 50 %.

Les initiatives susceptibles de bénéficier d'un cofinancement au titre du FEADER ou du FEDER s'attacheront à le mobiliser en priorité.

Subvention minimale :

- **10 000€** pour l'ensemble de l'initiative
- **2 000€** par projet intégré dans l'initiative

Subvention maximale :

- **40 000€** pour l'ensemble de l'initiative

L'initiative doit se dérouler sur une durée maximale de deux ans.

EXEMPLES

1/ Définition d'un produit touristique et/ou pédagogique de découverte du patrimoine naturel

→ **Problématique de départ** : comment ouvrir davantage au grand public les sites naturels privés existants sur un territoire ?

Partenaires impliqués et éventuels porteurs de projets :

Des propriétaires de sites, une association naturaliste, l'office de tourisme, des enseignants, des scolaires, des collectivités locales...

Déclinaison de l'initiative autour de plusieurs projets :

Repérage de sites, identification de leur intérêt environnemental et des possibilités de valorisation, concertation avec les propriétaires, définition d'une thématique fédératrice...

Animation d'une réflexion sur les formes de valorisation de ces sites au regard du public visé (grand public, touristes, scolaires).

Approche des professionnels du tourisme pour mesurer leur intérêt/ leurs attentes.

2/ Mise en réseau des acteurs de la petite enfance et des acteurs de l'alimentation sur un territoire pour développer une éducation au goût et au « bien manger »

→ **Problématique de départ** : concevoir une « offre pédagogique » sur la question de l'alimentation pour des personnes en charge de la garde ou de l'éducation de jeunes enfants qui souhaitent développer des actions éducatives.

Partenaires impliqués et éventuels porteurs de projets :

Assistants maternelles, gestionnaires de crèches, écoles, animateurs de centres sociaux, exploitants agricoles, représentants de la santé, de la restauration, collectivités locales en tant que gestionnaires de cantines...

Déclinaison de l'initiative autour de plusieurs projets :

Identification des agriculteurs qui accueillent (type ferme pédagogique) ou souhaiteraient accueillir ponctuellement des enfants.

Visites des fermes pour identifier les produits « valorisables » pour un jeune public et garantir une complémentarité des sites.

Cycle de sensibilisation des agriculteurs sur les qualités d'accueil à réunir pour développer de la pédagogie.

Approche de cuisiniers, restaurateurs pour développer la question de la transformation des produits et développer des ateliers de cuisine.

Mise en place de jardins partagés destinés aux enfants.

3/ Émergence d'une offre culturelle locale dans des lieux patrimoniaux

→ **Problématique de départ** : un territoire rural souhaite proposer des animations culturelles aux habitants, dans des sites emblématiques (privés ou publics) du patrimoine ou de l'histoire locale (ex : loges de vigne, grottes troglodytiques, granges à auvent, églises...).

Partenaires impliqués et éventuels porteurs de projets :

Propriétaires de sites, associations culturelles, professionnels du tourisme, écoles de danse/théâtre du territoire...

Déclinaison de l'initiative autour de plusieurs projets :

Repérage des sites adaptés, organisation d'un appel à candidats.

Mise en relation des propriétaires de sites avec des associations locales qui peuvent organiser des manifestations.

Mise en réseau des sites pour définir une offre complémentaire (théâtre, danse, lecture...).

Promotion du produit auprès des professionnels du tourisme.

4/ Structuration d'une filière forêt/bois

→ **Problématique de départ** : les acteurs locaux concernés par un massif forestier étendu sur le territoire de 2 pays souhaitent préserver et valoriser les ressources issues de ce patrimoine : amélioration des conditions de production, préservation de la biodiversité forestière, développement des activités de 1^{re} et 2^e transformation du bois, aménagements ludiques, définition d'une filière bois énergie...

Partenaires impliqués et éventuels porteurs de projets :

Propriétaires forestiers, associations, arbocentre, chambre de métiers, collectivités, syndicats de pays, associations naturalistes, professionnels de la 1^{re} et de la 2^e transformation du bois, voire offices de tourisme, prestataires touristiques.

Déclinaison de l'initiative autour de plusieurs projets :

Diagnostic des modes de gestion et de commercialisation des produits et sous-produits de la forêt.

Définition des enjeux en matière économique, touristique et environnementale.

Mise en relation des propriétaires forestiers avec les autres utilisateurs de la forêt.

Recensement et mise en réseau des menuisiers ébénistes du territoire, en vue de la définition d'un programme de travail en commun.

Études des atouts et freins au développement d'une offre de loisirs, voire touristique.

Promotion du produit auprès des professionnels du tourisme.

Étude des potentialités de développement d'une filière bois énergie.



Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

